



# Imprimé à retourner complété dès que les travaux de remise en état sont effectués à la Fédération des Chasseurs



## Notice d'utilisation de l'imprimé « DECLARATION DE TRAVAUX... »

Lorsqu'à l'issue d'une expertise provisoire, l'estimateur départemental a prévu des travaux de remise en état, de ressemis, de réimplantation, ou de taille, il a dû vous remettre en main propre cette liasse. Elle vous permet d'informer la fédération départementale que vous avez effectué ces travaux.



Seuls les travaux déclarés dès leur réalisation et constatés à cette période pourront être pris en compte.

Le cadre « I » permet d'indiquer vos coordonnées.

### DECLARATION DE TRAVAUX DE REMISE EN ETAT, DE RESSEMIS, DE REIMPLANTATION OU DE TAILLE



Ce cadre grisé a été partiellement rempli par l'estimateur départemental qui vous a remis la liasse. Vous y retrouverez les coordonnées du dossier de référence. *Ne rien y inscrire.*

Le paragraphe « II » permet d'indiquer la date à laquelle vous avez effectué les travaux de remise en état, de ressemis, ou de réimplantation.

II - DÉCLARATION

Le déclarant ayant effectué au 25/01/05 les travaux de remise en état de, de ressemis de et de réimplantation de sur une surface totale de 4,50 ha dans le secteur la forêt de Gibier à 1557 LA BOURDINIÈRE SAINT LOUP.

III - DESCRIPTION DES TRAVAUX EFFECTUÉS

Comme ça avec多少人参与?	Parcelle 1	Parcelle 2	Parcelle 3	Parcelle 4
1er état	La forêt	La forêt		
2ème modalité de travail (description)	25,17	47,29		
Surface en dénombrement (1 <sup>ère</sup> modalité)				
2 <sup>ème</sup> modalité de travail (description)				
Surface en dénombrement (2 <sup>ème</sup> modalité)				
3 <sup>ème</sup> modalité de travail (description)				
Surface en dénombrement (3 <sup>ème</sup> modalité)				
Qui a remis en état manuelle	4,50	0	0	0

IV - OBSERVATIONS ET SIGNATURE

Observations éventuelles : *J'ai réalisé cette opération pour préparer un site d'abattage prévisionnel à 3,0 ha dans le secteur de la forêt de Gibier pour une exploitation des déchets que je vais faire.*

V - VÉRIFICATION DES TRAVAUX

Le déclarant certifie : *que aucun travail de remise en état n'a été effectué que des travaux de remise en état ont été réalisés dans le secteur de la forêt de Gibier conformément aux prescriptions de l'expertise.*

Résumé Estimation Signature

Observations éventuelles :

Le cadre « V » est réservé à l'estimateur départemental qui le remplira lorsqu'il viendra, missionné par la Fédération, vérifier la conformité des travaux effectués. *Ne rien y inscrire.*

Le cadre « III » permet pour 4 parcelles de la même Commune de :

- Décrire les différentes modalités de travaux de remises en état, de ressemis, de réimplantation, ou de taille et les quantités (surfaces ou dénombremens) respectives.
- Indiquer la durée de la remise en état manuelle.

Le cadre « IV » permet de :

- Formuler vos observations
- Dater et signer votre déclaration

Une fois votre déclaration complètement remplie (cadre « I » à « IV »), vous êtes invité à détacher et conserver le dernier exemplaire rose de la liasse et à adresser à la Fédération Départementale des Chasseurs du lieu des dommages les deux exemplaires restant (original bleu et double jaune)

Vous serez ensuite contacté par l'estimateur départemental, missionné par la Président de la Fédération, qui prendra rendez-vous avec vous pour procéder aux opérations contradictoires de vérification des travaux de remise en état, de ressemis, de réimplantation, ou de taille.

